



## **STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET DE SOBRIETE EN EAU Dans le cadre d'un Contrat Territorial sur 6 ans avec animation**

### **Préambule / éléments de contexte**

Dans le cadre du 12e Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), l'USESA définit une « stratégie de préservation de la ressource » constituée d'un programme d'actions pluriannuel chiffré de protection de la ressource en eau. Cette stratégie comporte également un volet sobriété en eau. La stratégie de protection de la ressource en eau permet à l'USESA, compétente en eau potable, ainsi qu'à l'AESN, d'identifier les priorités d'intervention en termes de protection et gestion quantitative de sa ressource.

Ce programme d'actions est inclus dans le Contrat Territorial protection de la ressource (en cours de signature avec l'AESN) pour une durée de 6 ans comportant un volet animation.

**Ces stratégies « protection de la ressource » et « sobriété en eau » ont fait l'objet de 2 délibérations de l'USESA présentes en annexe 1. Ces stratégies feront l'objet de remises à jour ponctuelles, notamment en termes de données chiffrées (volumes prélevés, population, actions...).**

Après les 6 ans du contrat, une étape d'évaluation de leurs mises en œuvre et de leurs efficacités sera réalisée.

Les conclusions de cette évaluation constitueront des éléments de départ pour les stratégies suivantes. Cette action sera réalisée dans le cadre du Contrat Territorial protection de la ressource d'eau potable.

Le présent document est divisé en 2 parties :

- stratégie de protection de la ressource d'un point de vue qualitatif : **stratégie qualitative de protection de la ressource en eau**
- stratégie de protection de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif : **stratégie de sobriété en eau**

# STRATEGIE QUALITATIVE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

## I- Carte d'identité

### I-1- Données générales 2023

➤ <b>81 769 habitants desservis</b>	➤ <b>37 308 abonnés</b>
➤ <b>108 communes desservies</b>	➤ <b>1 376.29 km de réseau (hors branchements)</b>
➤ <b>36 ressources d'eaux souterraines</b>	➤ <b>4 522 675 m<sup>3</sup> d'eau vendus</b>
➤ <b>1 ressource d'eau de surface</b>	

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2023
Estimation du nombre d'habitants desservis	81 769
Prix T.T.C du service pour 120 m <sup>3</sup> (toutes redevances et taxes comprises)	2.90€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/2023 2.96€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/2024
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2023
Taux de conformité bactériologique	99.7 %
Taux de conformité physico-chimique	88.9 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120
Rendement du réseau AEP	82.9%
Rendement du réseau AEP sans eaux industrielles	80.90%
Indice linéaire des volumes non comptés	1.96 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.88 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.28 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	91.7 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00011 €/m <sup>3</sup>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.30 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.66 %
Taux de réclamation écrite	0.67 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.90 année

Le service de l'eau potable est exploité par 2 contrats de délégation de service public en affermage.

-Un contrat de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts avec effet au 21 décembre 2016.

L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026.

-Un contrat de délégation de service public sur les autres communes (107) avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028.

Après étude par un prestataire, l'USESA a approuvé, par délibération le 2 juillet 2024, le principe de poursuivre sur le mode de gestion d'une concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'eau potable sur l'ensemble de son territoire, pour une durée de 15 ans et 10 jours jusqu'au 31 décembre 2041. Le choix du prochain délégataire sera réalisé fin 2025/début 2026.

## I-2- Volumes prélevés et autorisés

SITES DE PRODUCTION			VOLUME AUTORISE	VOLUMES PRELEVES	
Commune	Ressources	Usines		2019	2023
Château-Thierry	Puits Plaine 1 (6)			613 624	575 864
Chézy-sur-Marne	Puits 11 - C1 - C2	déferriation et déminéralisation	1 708 000 m3/an	429 931	681 850
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	station de production d'eau	8 800 m3/j	1 803 433	1 834 935
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	déferriation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	394 200 m3/an	146 830	127 176
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		220 000 m3/an	144 587	116 012
Monthiers	Puits de Monthiers		250 000 m3/an	51 259	112 854
Vallées-en-Champagne	Sources Chaudron et Moulin Blanc		864 000 m3/an	496 678	408 130
Epau-Bézu	Source de Bonnesvalyn	décarbonatation	350 000 m3/an	154 775	99 398
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	décarbonatation	1 314 000 m3/an	278 947	186 744
	Puits 4		370 000 m3/an	251 883	291 446
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		438 000 m3/an	72 569	73 520
Montlevon	Source de Coupigny	traitement des pesticides	350 400 m3/an	304 936	208 410
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		190 000 m3/an	120 792	86 639
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		10 000 m3/an	1 942	1 508
Marolles	Source de Marolles		306 600 m3/an	26 130	28 923
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	traitement des pesticides	1 314 000 m3/an	180 307	175 914
Coincy	Source de la poterie		50 000 m3/an	27 037	31 732
	chemin du brûlis		80 000 m3/an	52 165	46 947
	Les Marteleys		19 500 m3/an	17 870	16 168
Sergy	Source de Sergy		-	9 394	3 507
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	131 400 m3/an	71 060	48 030
Haramont	Source de la Dhuys		700 800 m3/an	294 010	266 074
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferriation	525 600 m3/an	0	0
	P2- Route de vivières		700 800 m3/an	0	0
	F3		328 000 m3/an	266 288	231 022
	F4		146 000 m3/an	115 867	91 012
<b>TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m<sup>3</sup></b>				<b>5 932 314</b>	<b>5 743 815</b>

Les communes de Breny et Pavant ont intégré l'USESA en 2024. Les données relatives aux captages de ces communes seront intégrées lors de la mise à jour annuelle lorsque les données chiffrées seront fournies par le délégataire

### I-3-Données captages/usines

Un schéma directeur a été établi en 2020 et réactualisé en 2022 suite à l'entrée de nouvelles communes dans l'USESA.

Un premier PGSSE sur 4 Unités de Distribution a été élaboré en 2022. Un second est en cours de réalisation pour les 19 UDI restantes.

La politique de l'USESA consiste à :

- Mettre en place sur le territoire des interconnexions afin de garantir un approvisionnement aux usagers en cas de disfonctionnement de la ressource principale.
- Réaliser une étude AAC et mettre en place un plan d'actions sur chacune des ressources.

#### **27 captages d'eau souterraine et 1 captage d'eau de surface destinés à l'eau potable**

Implantation du captage	Désignation de l'ouvrage	Captage prioritaires	Captages sensibles	Traitement actuel	Débit heure	Projet de traitement en cours
	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>8</b>		<b>2</b>
Chézy sur Marne	Puits 11			Déferrisation / démanganisation	265 m3/h	Traitement pesticides
	Puits C1					
	Puits C2					
	Prise d'eau superficielle en Marne		X	Traitement eau de surface	400 m3/h	
Torcy-en-Valois	Forage F1bis			Déferrisation / décarbonatation	100 m3/h	
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon	X				
Monthiers	Puits de Monthiers		X	Décarbonatation		
La Chapelle-Methodon	Source de la route ou Pièce du chaudron	X				
	Source de la pâture ou du Moulin Blanc	X				
Epoux-Bézu	Source de la Chapellerie			Décarbonatation	60 m3/h	
Fère-en-Tardenois	Forage F4			Décarbonatation	110 m3/h	Traitement pesticides
	Forage F3					
	Puits F2					
Nogent-l'Artaud	Puits des sablons					
Montlevon	Source de Coupigny – Montlevon		X	Traitement pesticides	60 m3/h	
La Ferté-Milon	Puits de la carrière	X				
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan					
Marolles	Puits de Marolles					
Saulchery	Puits de Charly/Marne		X	Traitement pesticides	50 m3/h	
Nogentel	Source des Rouesses	X		Traitement pesticides	13 m3/h	
Coincy	Source de la Poterie	X				
	Chemin du Brûlis					
	Captage Martelelets					
Haramont	Source de la Dhuys					
Villers-Cotterêts	Forage F3			Déferrisation	60 m3/h	
	Forage F4					
Pavant	Puit de Pavant					
Breny	Source des Fontenaille					

## I-4-Tarifcation de l'eau potable

Une facture d'eau est présentée dans le tableau ci-dessous pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>.

Le mode de tarification est mixte en fonction de la part délégataire et de la part syndicale.

La part de l'USESA est constituée d'une seule tranche tarifaire.

La part du délégataire est constituée de 3 tranches tarifaires.

Détail de la facture	Facture 2025			
	Tarifs HT (€)	Unité	Montant HT (€)	Montant redevances HT (€)
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>				
Abonnement Véolia (compteur Ø 15)	66,90	1	66,90	
Abonnement USESA (compteur Ø 15)	18,62	1	18,62	
Consommation part délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	0,6084	30	18,25	
Consommation part délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	1,3206	30	39,62	
Consommation part délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	0,9267	60	55,60	
Consommation part USESA	0,8453	120	84,86	
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>300.43 €</b>	
<b>REDEVANCES ORGANISMES PUBLICS</b>				
Prélèvement Seine Grands lacs	0,004	120		0,48
Prélèvement ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,05	120		6,00
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,46	120		55,20
Performance réseaux eau potable (Agence de l'Eau)	0,017	120		2,04
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>63,72 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>				<b>364,15 €</b>
<b>MONTANT TVA (5,5%)</b>				<b>20,03 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>				<b>384.18 €</b>
<b>Coût du service d'eau potable par m<sup>3</sup></b>			<b>2.50 €</b>	
<b>Coût TTC du m<sup>3</sup></b>			<b>3.20 €</b>	

## II- Les enjeux qualitatifs de la préservation de la ressource

En 2025, tous les captages de l'USESA sont pourvus d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

Si d'autres communes adhèrent à l'USESA dans les années à venir et possèdent un captage sans DUP, celle-ci sera à mettre en place.

La politique de l'USESA est de réaliser une étude AAC et mettre en place un plan d'actions sur chacune des ressources. Concernant les captages prioritaires et sensibles, les plans d'actions sont en cours sur 5 des 6 ressources et une étude est en cours sur 1 ressource sensible.

Les études AAC seront ensuite réalisées sur les autres captages en commençant par les captages pour lesquels les taux des « nouvelles molécules » (recherchées depuis 2021) de pesticides dépassent les normes de distribution.

Etat d'avancement des démarches AAC		
<b>Captages prioritaires</b>	<b>Total</b>	<b>6</b>
	AAC délimitée	6
	Plan d'actions mis en œuvre	5
	Construction du plan d'actions	1
<b>Captage sensibles</b>	<b>Total</b>	<b>4</b>
	AAC délimitée et plan d'actions mis en œuvre	4
<b>Captages non classés</b>	<b>Total</b>	<b>20</b>
	AAC délimitée et plan d'actions mis en œuvre	5
	Construction du plan d'actions	2
	AAC délimitées	3
	Sans études	10

Aucun traitement nitrates n'est mis en place, les eaux ne dépassant pas les normes de distribution sur le paramètre nitrates.

Les eaux de 4 captages sont traitées pour éliminer les pesticides.

Suite à la détection de molécules et métabolites nouvellement recherchées depuis 2021, d'autres captages dépassent les normes de distribution pour le paramètre pesticide.

Des mitigeages ont été réalisés entre différentes ressources pour faire baisser les taux de pesticides pour les ressources dont les taux restent supérieurs aux normes, une étude est en cours afin de mettre en place le traitement le plus efficace possible pour chacune des ressources.

Sont déjà programmés ou en cours de réalisation :

- Mise en place d'un traitement des pesticides pour les eaux des captages de Fère en Tardenois (2025)
- Interconnexion pour les communes de Coincy et Brécy à partir des ressources de Fère en Tardenois avec un secours possible par la prise d'eau en Marne (en cours)
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un traitement pour les captages C1, C2 et P11 de Chézy sur Marne (2025)
- Interconnexion de la commune de Marolles par la ressource de La Ferté Milon avec un secours possible par la prise d'eau en Marne (2025)

Le tableau de la page suivante présente les captages et les AAC, le classement du captage, le traitement pesticides en place ou en étude

Légende :

\* P : Prioritaire – S : Sensible – nc : non classé

\*\* N : Nitrates – P : Pesticides

 traitement pesticides en place

 étude en cours pour traitement pesticides

AAC		Classement des captages *	Date fin étude AAC	Surface AAC (ha)	Nbre communes	Nbre agri.	SAU agricole (ha)	Nbre viti.	SAU viticole (ha)	% surface en vigne / total AAC	Problématique**
Epoux-Bézu	BSS000LQPQ	nc	2010	3 440	6	53	2 630	-	-	-	N - P
Coupiigny/Montlevon	BSS000LSSJ	S	2010	4 270	8	69	3 866	-	-	-	P
Saulchery	BSS000LRPJ	S	2010	702	2	4	272	44	155	22%	P
Licy-Clignon et Monthiers	BSS000LQPW BSS000LQPM	P et S	2013	538	2	11	464	-	-	-	N – P
La Chapelle Monthodon	BSS000LUCZ BSS000LUDU	P (2)	2016	2 077	5	17	1 080	51	52	2.5%	P
La Ferté Milon	BSS000KAPE	P	2019	184	2	2	138	-	-	-	N- P
Chézy en Orxois	BSS000KANY	nc	2019	52	1	1	16.5	-	-	-	N- P
Chézy sur Marne (C1/C2/P11)	BSS000LSDM BSS000LSDN BSS000LSED	nc (3)	2022	9 106	14	43	5 890	280	192	2%	P – Fer - manganèse
Prise d'eau en Marne	-	S	2022	19 446	32	184	11 153		269	1%	-
Nogentel	BSS000LRXW	P	2024	215	1	6	70	15	16	7%	P
Coincy	BSS000KCFV BSS000KCBH	nc (Brulis) P (Poterie)	En cours	430	2	34	En cours	-	-	-	- N - P
Brécy	BSS000KCFU	nc (Martelets)	En cours	679	5			-	-	-	-
Fère en Tardenois F2	BSS000KCLF	nc	En cours	40.57	8	En cours		-	-	-	P
Fère en T. F3	BSS000KCLK	nc	En cours	51	9	En cours		-	-	-	P
Fère en T. F4	BSS000KCME	nc	En cours	39	8	En cours		-	-	-	P
Marolles	BSS000KANA	nc	-								P
Haramont	BSS000JZLR	nc	-								P
Breny	BSS000KBWC	nc	-								P
Pavant	BSS000LRQH	nc	-								P
Torcy en Valois	BSS000LQQY	nc	-								Fer
Nogent l'Artaud	BSS000LR QN	nc	-								-
Villers-Cotterêts	BSS000JZTV BSS003COSS	nc	-								Fer

Le tableau des pages suivantes présente la qualité de chacun des captages ainsi que la tendance d'évolution pour les paramètres nitrates et pesticides.

Deux tendances sont représentées dans les colonnes « Pesticides » :

- La première en bleu correspond aux molécules retrouvées avant la recherche des métabolites de chloridazone.
- La seconde en vert correspond aux tendances du fait de l'intégration des métabolites de chloridazone. La teneur en chlorothalonil R471811 est indiquée en couleur violet.

Les PFAS sont retrouvés dans quelques captages avec des teneurs largement en dessous des normes.

Captage	Désignation de l'ouvrage	Classem <sup>t</sup> captage	Nitrates mg/L		Pesticides - µg/L		
					Totaux	Unitaires (les plus présents)	
La Chapelle-Monthodon	Source Route	P	 2014-2024	15	  2014-2024	0.3 0.36	TD (0.07) Oxadixyl (0.03) + CD (0.05) - CMD (0.01) R47 (0.3)
	Source Pâture	P	 2014-2024	24	  2014-2024	0.15 0.15	TD (0.05) CMD (0.01) R47 (0.45)
La Ferté-Milon	Puits de la carrière	P	 1997-2024	26	  2016-2024	0.06 0.7	CD (0.5) - CMD (0.1) R47 (0.6)
Nogentel	Source des Rouesses	P	 2001-2024	15	  2001-2024	0.4 0.4	TD (0.25) oxadixyl (0.08) 2.6D (0.07) R47 (0.1)
Saulchery	Puits de Charly/Marne	S	 2011-2024	24	  2013-2024	0.8 0.8	2.6D (0.11) Norflurazon D (0.15) TD (0.4) R47 (0.5)
Montlevon	Source de Coupigny -	S	 1998-2024	24	  2014-2024	0.15 0.15	AD (0.1) R47 (0.55)
Epoux-Bézu	Source de la Chapellerie	-	 1996-2024	30.5	  2014-2023	0.05 0.35	CD (0.2) - CMD (0.1) - R47 (0.3)
Nogent-l'Artaud	Puits des sablons	-	 1997-2024	6	  2015-2024	0.05 0.05	R47 (0.2)
Coincy	Source de la Poterie	P	 1996-2024	52	  2014-2024	0.08 0.4	Oxadixyl (0.03) CD (0.15) - CMD (0.08) - R41 (0.1)
Coincy	Captage des Brulis	-	 2008-2024	10	  2014-2024	0.025 0.025	Bentazone (0.025) CMD (0.007) R47 (0.14)
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon	P	 2005-2024	40	  2014-2024	0.4 1.7	Bentazone (0.08) Dimethanamide (0.1) Métazachlore (0.2) CD (1) - CMD (0.3) R47 (1.7)
Monthiers	Puits de Monthiers	S	 2005-2024	35	  2014-2024	0.085 0.27	AD (0.07) CD (0.13) - CMD (0.06) R47 (1.8)
Torcy-en-Valois	Forage F1bis	-	 2002-2024	0	  2002-2024	0	
Chézy sur Marne	Puits 11	-	 2000-2024	8	  2013-2024	0.05 2	CD (1.3) - CMD (0.7) R47 (0.7)
	Puits C1	-	 2000-2024	20	  2013-2024	0.01 0.9	CD (0.7) - CMD (0.2) R47 (0.9)
	Puits C2	-	 2000-2024	2	  2013-2024	0.006 2.7	CD (2) - CMD (0.7) R47 (1)
	Prise d'eau en Marne	-	 2016-2024	17	  2016-2024	0.3 0.4	AMPA (0.25) CD (0.1) - CMD (0.02) R47 (0.3)

Reste très variable en fonction des dates de prélèvement

Captage	Désignation de l'ouvrage	Classem <sup>t</sup> captage	Nitrates mg/L		Pesticides - µg/L		
					Totaux	Unitaires (les plus présents)	
Marolles	Puits de Marolles	-		31	 	0.04 2.6	CD (1.9) - CMD (0.7) R 47 (1)
Fère-en- Tardenois	Puits F4	-		0	 	0 1.3	CD (0.9) - CMD (0.4) R47 (1)
	Puits F2	-		24	 	0.1 3	CD (2) - CMD (1) R47 (2.5)
	Puits F3	-		0	 	0	
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan	-		35	 	0.025 0.9	CD (0.5) – CMD (0.3) R47 (1.2)
Coincy (pour Brécy)	Captage des Martelets	-		15	 	0	R47 (0.4)
Villers Cotterêts	F3			0	 	0	R47 (0.3)
	F4			0	 	0	
Haramont	Source de la Dhuys	-		14	 	0.007 0.4	CD (0.3) - CMD (0.1) R47 (0.4)
Pavant	Puits de Pavant			8	 	0.007 0.75	CD (0.15) - CMD (0.6) R47 (1.5)
Breny	Source des Fontenaille			19	 	0.03 0.7	CD (0.3) - CMD (0.3) - R41 (0.08) R47 (1.6)
TD : terbumethon déséthyl R 47 : chlorothalonil R471811 R 41 : chlorothalonil R417888 CD : chloridazone desphényl CMD : chloridazone méthyl			15 captages 	17 captages  11 captages 	Sans les molécules de CD/CMD/ R47	12 captages <0.1 µg/L 16 captages >0.1 µg/L en CD ou/et CMD	
			4 captages 	9 captages 			
			9 captages 	2 captages  17 captages 			

P : prioritaire  
S : sensible

### III- Les objectifs de la stratégie qualitative de préservation de la ressource

Le premier objectif est de pouvoir distribuer une eau potable. Il s'agit donc de bénéficier d'eau présentant des paramètres dont les teneurs se situent en dessous des normes de distribution afin de ne pas avoir à recourir à des mesures curatives.

Dans un second temps, toute tendance à la hausse est à étudier afin de ne pas atteindre ces normes.

Il est donc intéressant de **suivre la tendance d'évolution des paramètres** et pas seulement les résultats bruts. Par exemple, une action pourra être motivée par une augmentation de la teneur en nitrates même si celle-ci est en dessous de la norme. Toute tendance à la hausse sera donc suivie et accompagnée d'actions potentielles.

Les paramètres nitrates, pesticides et PFAS seront suivis au travers des analyses réalisées par l'ARS et par le délégataire ; en cas de problématiques spécifiques (hausse importante, anomalie...), des analyses complémentaires pourront être réalisées. Cette démarche a d'ailleurs été adoptée suite à la présence des métabolites de chloridazone, un renforcement des analyses ayant été réalisé par l'USESA.

Des mitigeages entre différentes ressources ont été mis en place pour faire baisser les taux de pesticides pour les ressources dont les taux restent supérieurs aux normes.

### IV- Identifier les leviers majeurs d'actions / objectifs opérationnels pour y parvenir / avec quels acteurs et Identifier les moyens d'actions / quelle échéance et quel budget

Afin de répondre à ces 2 objectifs, un programme d'actions a été élaboré avec la Direction Vallées de Marne.

Ce programme d'actions fait partie du projet de Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau.

Une animation « protection de la ressource en eau » est également mise en place en concordance avec ce plan d'actions. Cette animation est composée de 2.3 ETP.

**Les tableaux présentant précisément les actions, objectifs et budgets sont présentés en annexe 2.**

D'une façon générale, on peut citer les grands types d'actions et d'acteurs suivants :

<b>Classe d'actions</b>	<b>Type d'actions</b>	<b>Acteurs</b>
<b>Etudes AAC</b>		Collectivités
<b>Plan d'actions agricoles</b>	Etude de faisabilité de l'Agriculture biologique	Exploitants agricoles et viticoles Collectivités
	Etude cultures BNI et filières	DRAAF-DDT
	Réseau de reliquats azotés	SAFER
	MAEC	AESN
	PSE	Bio Hauts de France et Bio Grand Est
	Stratégie foncière	Chambre d'Agriculture de l'Aisne
<b>Plan d'actions non agricoles</b>	DUP et travaux DUP	Collectivité - ARS
	Conformité assainissement	Collectivités
	Conformité des ouvrages prélèvements privés	Habitants – DDT
	Gestion des phytosanitaires non agricoles	Collectivités - Habitants
<b>Suivi des pressions sur les AAC</b>		Collectivités – ARS - DRAAF
<b>Intégration de la protection dans la politique de la collectivité</b>		Collectivités
<b>Animation</b>		USESA

# STRATEGIE QUANTITATIVE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

## = STRATEGIE DE SOBRIETE EN EAU

SDAGE 2022-2027 : « Face à la diminution de la recharge des nappes et des débits d'étiage projetée à 2050 sur le bassin, la priorité est à la réduction des consommations d'eau et des prélèvements, en cohérence avec l'avis du conseil scientifique du comité de bassin sur le risque sécheresse, tous usages confondus.

**Cette sobriété passe par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs : les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs économiques, les agriculteurs irrigants et les citoyens afin qu'ils modifient leurs comportements, leurs pratiques et leurs modèles économiques ».**

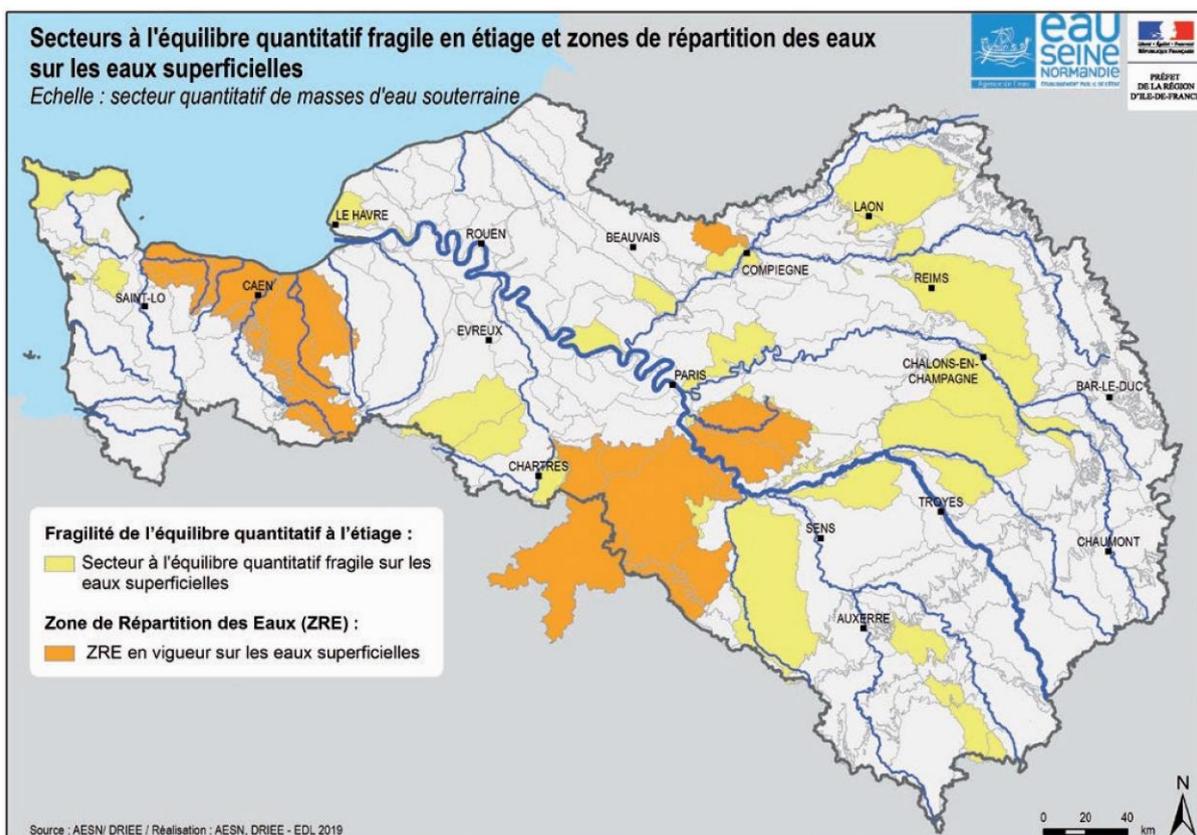
### I-1- Etat quantitatif des masses d'eau

Sur le bassin Seine-Normandie, trois catégories de territoires sont identifiées :

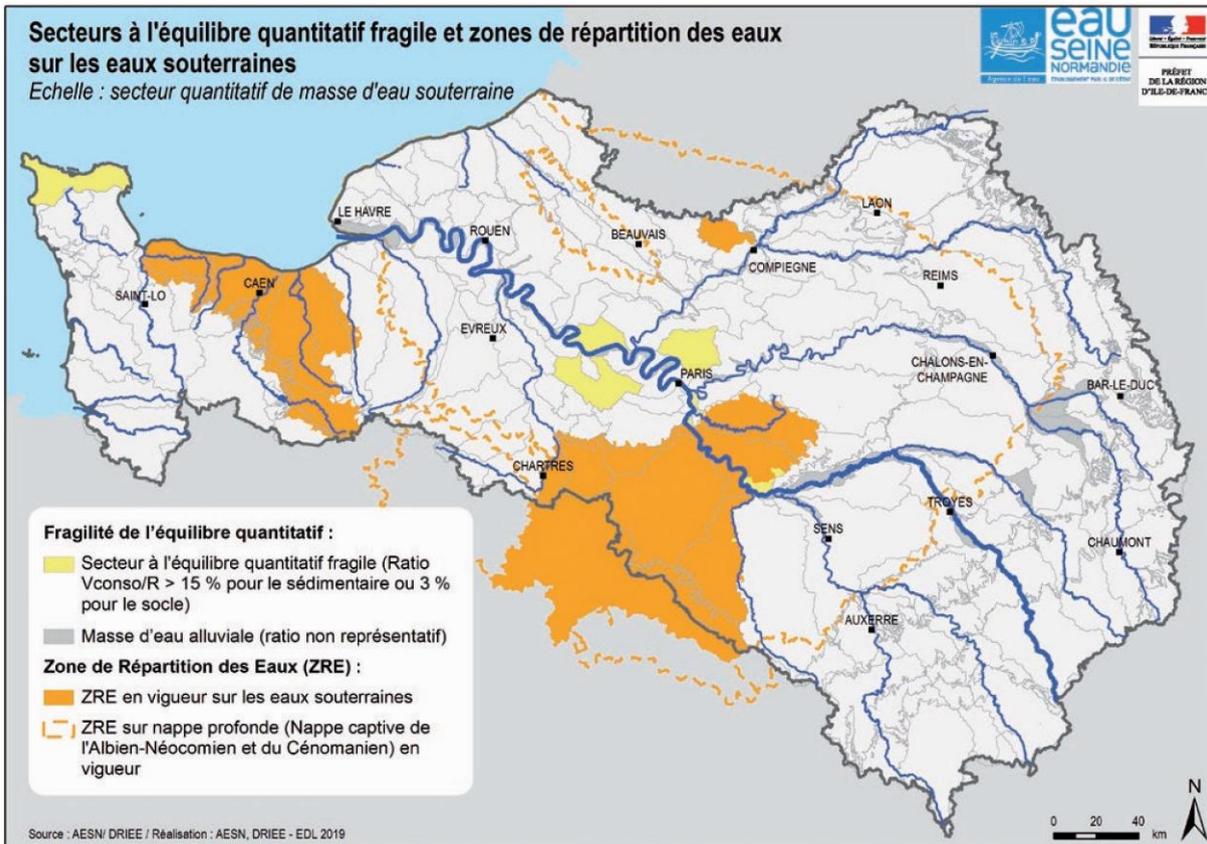
-Les secteurs où des déséquilibres structurels ont été identifiés et quantifiés, et où des règles de gestion spécifiques ont été mises en œuvre. Ils concernent des ressources classées en zone de répartition des eaux (ZRE)

-Les secteurs où l'équilibre quantitatif a été défini comme fragile lors de l'état des lieux

-Les autres secteurs, où les prélèvements actuels ne remettent pas aujourd'hui en cause l'équilibre quantitatif ou le font uniquement de manière localisée, mais où une vigilance est requise de façon à maintenir cet équilibre à long terme dans un contexte de raréfaction de la ressource. Une attention particulière doit être portée aux têtes de bassins versants et aux zones humides, ainsi qu'aux secteurs présentant des enjeux de préservation de la biodiversité et/ou de l'alimentation en eau potable.



Source : SDAGE 2022-2027



Source : SDAGE 2022-2027

Les ressources du territoire de l'USESA sont constituées par 36 captages d'eau souterraine et un captage d'eau de surface. Deux masses d'eau souterraines sont concernées par notre territoire.

**Elles ne se situent pas sur des Secteurs en Equilibre Quantitatif Fragile (SEQF) ou en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ou encore en Zone de Sauvegarde pour le Futur (ZSF).**

La prise d'eau superficielle capte dans la rivière Marne sur la commune de Chézy sur Marne.

	Tertiaire Champigny en Brie et Soissonnais	Eocène du bassin versant de l'Ourcq
<b>Code</b>	3103 - H103 (FRHG103)	3105 - H105 (FRHG105)
<b>Objectif d'état global</b>	Bon état	Bon état
<b>Echéance</b>	2027	2033
<b>Echéance d'atteinte du bon état en cas de report de délai</b>	2033	2033
<b>Justification prolongement de délai</b>	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Conditions naturelles

Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau	
FRHG103	TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS		
UH	Catégorie ME	Nature ME	

## ETAT DE LA MASSE D'EAU - EVALUATION 2022

Etat chimique 2022

Etat chimique	<b>médiocre</b>
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)	3
Paramètres déclassants de l'état chimique	Nitrates; Somme des pesticides; Atrazine desethyl; Atrazine desethyl deisopropyl; Metolachlor ESA
Mode d'évaluation de l'état chimique	état mesuré

L'état quantitatif n'a pas fait l'objet d'une réévaluation en 2022

Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau	
FRHG105	EOCENE DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ		
UH	Catégorie ME	Nature ME	

## ETAT DE LA MASSE D'EAU - EVALUATION 2022

Etat chimique 2022

Etat chimique	<b>médiocre</b>
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)	3
Paramètres déclassants de l'état chimique	Nitrates; Somme des pesticides; Atrazine desethyl; Atrazine desethyl deisopropyl
Mode d'évaluation de l'état chimique	état mesuré

L'état quantitatif n'a pas fait l'objet d'une réévaluation en 2022

## I-2- Evolution des volumes prélevés

La population de l'USESA est passée de **65 293 habitants en 2019 à 81 769 habitants en 2023**.

Cette augmentation est principalement due à l'adhésion de nouvelles communes en 2021, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nombre	2019	2021	Evolution
Communes	97	106	+ 9%
Habitants	65 293	80 507	+21%

La comparaison des volumes prélevés devra donc se faire à population équivalente. Les prélèvements seront donc ajustés en fonction de la population.

↳ La majeure partie des captages présente une diminution des volumes prélevés.

Les raisons principales sont les suivantes :

- Politique de remplacement des canalisations fuyardes sur le territoire de l'USESA.

Le taux de renouvellement 2019/2023 s'élève à 1.28%

- Mise en place de compteurs de sectorisation et de recherches de fuites

- Pour les nouvelles communes adhérentes à partir de 2021 : travaux et recherches de fuite à partir de l'adhésion à l'USESA.

Des efforts importants ont été réalisés sur ces thématiques.

↳ Les raisons pour lesquelles les volumes prélevés ont augmenté sur certains captages de façon significative sont les suivantes :

- Chézy sur Marne - puits C1/C2 et P11 – Depuis de nombreuses années, ces puits étaient en sous capacité de production du fait de leur colmatage (fer et manganèse développant des films sur les crépines). Leur arrêt et réhabilitation a été possible grâce à la mise en service de l'usine de prise d'eau en Marne qui a alors desservi les abonnés de cette Unité de Distribution. A partir de 2022, les puits ont été remis en fonctionnement normal pour cet UDI.

- Torcy/Licy-Clignon/ Monthiers : volumes prélevés ajustés sur chaque captage en fonction de la qualité de l'eau

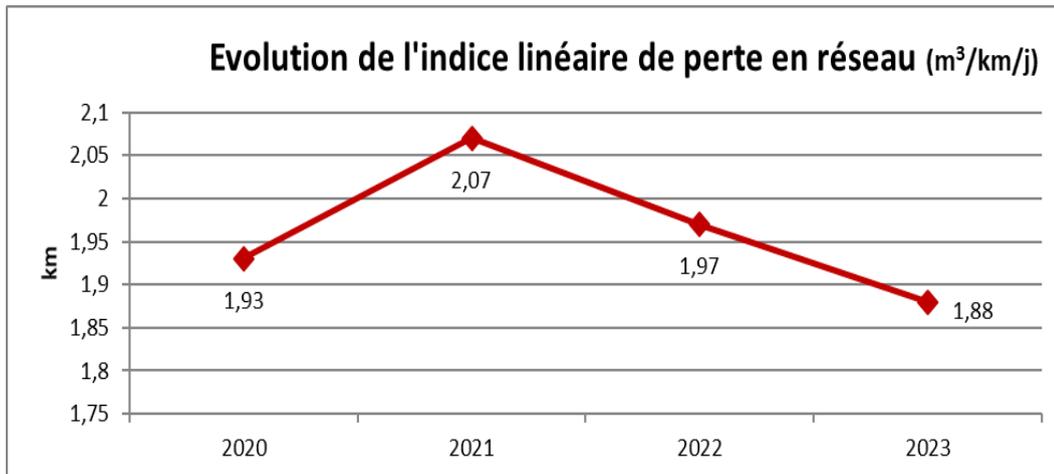
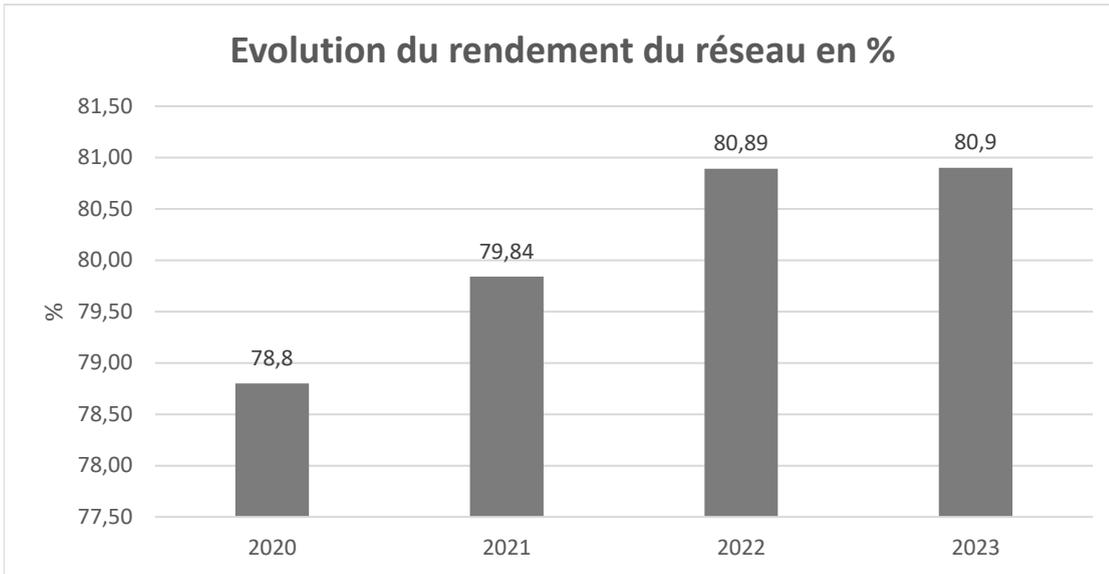
MASSE D'EAU	SITES DE PRODUCTION		VOLUMES PRELEVES					EVOLUTION
	Commune	Ressources	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2019/2024
FRHG103	Château-Thierry	Puits Plaine 1 - 6 puits eau industrielle	613 624	644 254	651 972	630 422	575 864	-6,15%
	Chézy-sur-Marne	Puits P11 -C1 -C2	429 931	533 901	481 489	793 828	681 850	58,60%
	Vallées-en-Champagne	Sources Chaudron et Moulin Blanc	496 678	516 617	506 840	467 794	408 130	-17,83%
	Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons	72 569	80 543	84 071	83 747	73 520	1,31%
	Montlevon	Source Coupigny	304 936	287 007	295 068	255 836	208 410	-31,65%
	Saulchery	Puits L'Eguillon	180 307	183 716	167 959	175 594	175 914	-2,44%
	Nogentel	Source des Rouesses	74 800	74 800	66 326	71 060	48 030	-35,79%
<b>Total FRHG103</b>			<b>2 172 845</b>	<b>2 320 838</b>	<b>2 253 725</b>	<b>2 478 281</b>	<b>2 171 718</b>	<b>-0,05%</b>
<b>Rivière Marne</b>	<b>Chézy-sur-Marne</b>	<b>Prise d'eau - Rivière Marne</b>	<b>1 803 433</b>	<b>1 730 697</b>	<b>1 872 117</b>	<b>1 671 611</b>	<b>1 834 935</b>	<b>1,75%</b>
FRHG105	Torcy-en-Valois	Forage F1 bis	146 830	164 536	167 614	120 602	127 176	-13,39%
	Licy-Clignon	Source Zièbres	144 587	119 637	100 557	49 627	116 012	-19,76%
	Monthiers	Source Billois	51 259	65 277	49 230	85 548	112 854	120,16%
	Epoux-Bézu	Source La Chapellerie	154 775	138 969	162 065	116 306	99 398	-35,78%
	Fère-en-Tardenois	Puits 2 - Forage F3 Forage 4	278 947	283 930	200 816	219 265	186 744	-33,05%
			251 883	248 847	275 298	312 912	291 446	15,71%
	La Ferté-Milon	Puits de la carrière	120 792	117 987	114 638	117 797	86 639	-28,27%
	Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan	1 942	2 236	1 719	1 668	1 508	-22,35%
	Marolles	Puits Marolles	26 130	30 247	28 979	31 512	28 923	10,69%
	Courmont	Source de la côte de Fay	5 586	5 586	4 992	4 694	1 777	-68,19%
	Rocourt Saint Martin	Puits de Rocourt Sain Martin	22 319	15 105	13 719	4 250		-100,00%
	Coincy	Source de la poterie Forage Le Brulis Forage Les Martelets	97 720	97 720	33 114	27 037	78 679	-19,49%
					55 470	52 165		
			24 283	24 283	23 461	17 870	16 168	-33,42%
	Sergy	Source de Sergy	13 432	13 432	13 585	9 394	3 507	-73,89%
	Haramont	Source de la Dhuys	253 080	253 080	280 731	294 010	266 074	5,13%
	Villers-Cotterêts	P2- route de Vivières Forage F3 Forage F4	14 620	14 620	11 525			-100,00%
290 275			290 275	264 589	266 288	231 022	-20,41%	
123 180			123 180	114 139	115 867	91 012	-26,11%	
<b>Total FRHG105</b>			<b>2 021 640</b>	<b>2 008 947</b>	<b>1 916 241</b>	<b>1 846 812</b>	<b>1 738 939</b>	<b>-13,98%</b>
<b>volumes prélevés m<sup>3</sup></b>			<b>5 997 918</b>	<b>6 060 482</b>	<b>6 042 083</b>	<b>5 996 704</b>	<b>5 745 592</b>	<b>-4,21%</b>
<b>Nombre d'habitants</b>			<b>79 429</b>				<b>81 769</b>	
<b>Ajustement à population égale entre 2019 et 2023</b>							<b>5 581 169</b>	<b>-6,95%</b>
<b>*Prélèvement eau m<sup>3</sup> pour distribution eau potable (avec ajustement)</b>			5 384 294				<b>5 021 785</b>	<b>-6,73%</b>
<b>*Consommation d'eau prélevée m<sup>3</sup>/hab./an</b>			67,77				61,41	<b>-9,38%</b>
<b>Eau domestique consommée m<sup>3</sup> (avec ajustement)</b>			3 557 655				3 709 391	<b>4,27%</b>
<b>*Consommation d'eau domestique m<sup>3</sup>/hab./an</b>			44,79				45,36	<b>1,28%</b>

\*Les volumes d'eau industrielle n'ont pas été pris en compte car ces 2 lignes concernent l'eau potable

### I-3- Analyse de l'évolution des rendements

Objectifs du SDAGE 2022-2027 : Rendement du réseau de distribution de 80% ou un Indice Linéaire de Perte (ILP) de 1,5 m<sup>3</sup>/km/j

L'évolution du rendement et de l'ILP sur le territoire de l'USESA sont présentés ci-dessous.



Les valeurs de rendement sont en augmentation et les valeurs d'ILP en diminution. L'objectif de rendement du SDAGE est atteint.

Une attention particulière sera portée afin de vérifier l'évolution de ces tendances.

Il est à préciser que le réseau de l'USESA est principalement constitué par un réseau rural à l'exception des communes de Château-Thierry et Villers-Cotterêts

#### **I-4-Liste des plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics**

139 gros consommateurs, consommation supérieure à 1000 m<sup>3</sup>/an, ont été identifiés sur le territoire de l'USESA.

Il s'agit essentiellement de bâtiments collectifs privés, bâtiments collectifs publics (lycée, collège, ehpad, collectivités territoriales, hôpital), professionnels agricoles et non agricoles

#### **I-5- Connaissance des ouvrages de prélèvement**

Depuis 2019, l'USESA a diagnostiqué l'ensemble de ces captages afin de connaître leur état et leur volumes prélevables/capacité de productivité. Le tableau de la page suivante présente les capacités productives des ressources utilisées.

Aucun captage ne montre de problématique de recharge et/ou conflit d'usages.

Depuis la construction de l'usine de production d'eau potable à partir de la rivière Marne, l'USESA développe des interconnexions entre les différentes UDI du territoire afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des habitants.

Le territoire est donc maillé de façon à pallier la défaillance potentielle des captages.

A notre connaissance, aucune étude de volumes prélevable, de modélisation n'a été initiée ou n'est en projet sur le secteur du territoire de l'USEA.

MASSE D'EAU	Unité de distribution	SITES DE PRODUCTION		Débit exploitation actuel	Débit maxi d'exploitation	Date diag.	Commentaire
		Commune	Ressources				
Rivière Marne	UDI CHÂTEAU-THIERRY	Chézy-sur-Marne	Prise d'eau - rivière Marne	450 m <sup>3</sup> /h	450 m <sup>3</sup> /h	-	-
FRHG103	UDI DE ESSOMES	Chézy-sur-Marne	Puits P11	100 m <sup>3</sup> /h	100 m <sup>3</sup> /h	2019	capacité maximale atteinte
			Puits C2	100 m <sup>3</sup> /h	100 m <sup>3</sup> /h	2019	capacité maximale atteinte
			Puits C1	170 m <sup>3</sup> /h	200 m <sup>3</sup> /h	2019	capacité maximale atteinte
	UDI DE VALLES EN CHAMPAGNE	Vallées-en-Champagne	Source Moulin Blanc	42 m <sup>3</sup> /h	45 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité maximale atteinte
			Source Pièce du Chaudron	42 m <sup>3</sup> /h	45 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité maximale atteinte
	UDI NOGENT L'ARTAUD	Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons	18 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup> /h	2021	captage desservant une seule commune - aucun autre réseau existant
	UDI DE LA BRIE	Montlevon	Source Coupigny	60 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité maximale atteinte
	UDI DE CHARLY	Saulchery	Puits l'Eguillon	54 m <sup>3</sup> /h	100 m <sup>3</sup> /h	2021	captage desservant une seule commune - aucun autre réseau existant
	UDI DE NOGENTEL	Nogentel	Source des Rouesses	14 m <sup>3</sup> /h	14 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte
UDI DE PAVANT	Pavant	Puits de Pavant	21 m <sup>3</sup> /h			diagnostic à venir	
FRHG105	UDI DE SAINT GENGOULPH ET DU CLIGNON	Torcy-en-Valois	Forage F1bis	20 m <sup>3</sup> /h	20 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité maximale atteinte
		Licy-Clignon	Source Les Zièbres	44 m <sup>3</sup> /h	60 - 70 m <sup>3</sup> /h	2021	présence de pesticide - souhait de ne pas augmenter le prélèvement
		Monthiers	Source Billois	30 m <sup>3</sup> /h	40 m <sup>3</sup> /h	2021	
	UDI DE EPAUX-BEZU	Epaux-Bézu	Source La chapellerie	60 m <sup>3</sup> /h	80 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité usine 60 m <sup>3</sup> /h
	UDI FERRE EN TARDENOIS	Fère-en-Tardenois	Puits F2	30 m <sup>3</sup> /h	46 m <sup>3</sup> /h	2023	présence de pesticide - souhait de ne pas augmenter le prélèvement
			Forage F3	20 m <sup>3</sup> /h	20 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte
			Forage F4	70 m <sup>3</sup> /h	70 m <sup>3</sup> /h	2023	
	UDI DE LA FERTE MILON	La Ferté-Milon	Puits de la carrière	44 m <sup>3</sup> /h	80 m <sup>3</sup> /h	2021	captage desservant une seule commune
	UDI DE LA FERTE MILON - ST QUENTIN/ALLAN	Chézy-en-Orxois	Source Saint Quentin/Allan	5 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup> /h	2021	capacité maximale atteinte
	UDI BRECY	Coincy	Forage le Brulis	18 m <sup>3</sup> /h	18 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte
			Forage Les Martelets	7 m <sup>3</sup> /h	7.4 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte
	UDI VILLERS-COTTERETS	Haramont	Source de la Dhuys	50 m <sup>3</sup> /h en discontinu	< 41 m <sup>3</sup> /h en période moy. eaux	2023	capacité maximale atteinte
		Villers-Cotterets	Forage F3	46 m <sup>3</sup> /h	50 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte
Forage F4			20 m <sup>3</sup> /h	23.5 m <sup>3</sup> /h	2023	capacité maximale atteinte	
UDI BRENY	Brény	Puits de fontenaille	20 m <sup>3</sup> /h			diagnostic à venir	
	UDI CROUTTES SUR MARNE	Achat d'eau					
	UDI DE MONTIGNY L'ALLIER/BRUMETZ	Achat d'eau					

## V- Objectifs de la stratégie de sobriété en eau

A l'échelle du bassin Seine Normandie, la stratégie d'adaptation au changement climatique vise une réduction de 10% des prélèvements (tous usages confondus) d'ici 2030 (base 2019) avec un taux de -14% pour la part collectivités.

Sur le territoire de l'USESA, depuis 2019, les prélèvements ont :

- Augmenté de 1.75 % pour la rivière Marne :
- Diminué de : 0.05 pour la masse d'eau Tertiaire Champigny en Brie et Soissonnais  
13.98% pour la masse d'eau Eocène du bassin versant de l'Ourcq

Globalement sur l'USESA, les prélèvements ont diminué de 6.95% depuis 2019.

L'objectif de l'USESA visera à une réduction globale de 14% des prélèvements sur les captages d'ici 2030.

## VI- Identifier les leviers majeurs d'actions / objectifs opérationnels pour y parvenir /avec quels acteurs

Les 2 volets majeurs d'actions prioritaires sont :

- La réduction des pertes en réseau : renouvellement des réseaux fuyards, compteurs de sectorisation et réparation de fuites, gestion de la télé-relève
- La réduction des consommations : bâtiments publics, gros consommateurs privés et publics et abonnés

Depuis de nombreuses années, l'USESA a déjà mis en place des actions opérationnelles afin de réduire les pertes en eau du réseau. Ces actions constituent des leviers majeurs pour la réduction du prélèvement aux captages.

### VI-1- Renouvellement de réseaux fuyards pour une réduction des pertes en réseau

ANNEE	LINEAIRE RENOUVELLE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUVELLEMENT EN %
2019	11.91	3 279 638 €	1 228.44	0.97 %
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16 %
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %
2022	20.25	4 847 696 €	1 356.61	1.49 %
2023	20.86	4 620 252 €	1 376.29	1.52 %
2019-2023	84.56	20 209 269 €		1.28 %

**Taux de renouvellement du réseau en 2023 : 1.52 %**

**Coût des opérations de renouvellement en 2023 : 4 620 252 €**

**Taux moyen de renouvellement des réseaux 2019/2023 : 1.28 %**

Les tronçons à renouveler sont choisis en fonction des conclusions du schéma directeur établi en 2020 et également suite au diagnostic permanent du réseau établi à l'aide de recherche des fuites et de relevés des compteurs de sectorisation. L'USESA réalise ces travaux de renouvellement de canalisation et a pour objectif un minimum de 1% de renouvellement (taux de renouvellement national : 0.6%)

## VI-2- Compteurs de sectorisation et recherche de fuites

Le réseau d'eau potable est découpé en 225 secteurs à l'aide de 300 compteurs de sectorisation ou débitmètres.

Un suivi des débits nocturnes est réalisé par secteur. Les anomalies de débit nocturne déclenchent une recherche de fuite sur le terrain (par recherche acoustique ou au corrélateur). Ces opérations sont réalisées par le délégataire.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de fuites décelées et réparées de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre de fuites sur canalisations	167	170	139	146	131
Nbre fuites sur branchements	118	149	157	256	226
Nbre fuites sur compteurs	215	279	151	256	294
Nbre fuites réparées	500	598	447	658	651
Linéaire soumis à recherche de fuite	47 979	490 423	297 085	353 848	183 378

## VI-3- Mise en place de la télé-relève

Afin d'optimiser la consommation des abonnés, l'USESA a mis en place depuis 2016, un système de télégestion pour environ 80% des habitants de son territoire.

Il permet de lire à distance les données de consommation et de transmettre, au quotidien les informations aux abonnés par internet, pour ceux qui ont créé un compte de télé-gestion. Ce service gratuit aide les consommateurs à mieux contrôler et à anticiper leur consommation. Toute anomalie de consommation est rapidement détectée et une alerte est envoyée en cas de suspicion de fuite.

L'objectif fixé est d'atteindre un recours au service à minima de 80%.

En 2024, 63% des abonnés avaient créé leur espace personnalisé.

## VII- Moyens d'actions

Face à la diminution de la recharge des nappes et des débits d'étiage projetée à 2050 sur le bassin, la priorité est à la réduction des consommations d'eau et des prélèvements.

L'USESA est un syndicat à compétence unique en production et distribution de l'eau potable.

Il pourra donc intervenir :

- Directement sur ses réseaux et sa consommation : **réduction des pertes en réseau d'eau potable**
- Par le biais d'information, de sensibilisation auprès des autres acteurs du territoire (collectivités, abonnés, agriculteurs, industriels...) afin qu'ils adaptent leur comportement et leurs pratiques : **réduction des consommations d'eau potable**
- Axe de réflexion à développer sur la tarification incitative
- Réflexion en cours pour l'introduction dans le cahier des charges du marché de Délégation de Service Public de seuils de rendement et de réduction des prélèvements à atteindre.

### VII-1- Réduction des pertes en réseau d'eau potable

-Renouvellement des conduites les plus fuyardes avec un pourcentage de renouvellement fixé à 1% en moyenne sur 5 années. Pour rappel, ce chiffre est de 1.28% sur 2019-2023

- Compteurs de sectorisation en place et réparation des fuites.

L'utilisation de compteurs de sectorisation a été développée depuis 2018. L'objectif est d'avoir une optimisation de l'utilisation de ces compteurs.

## VII-2- Réduction des consommations d'eau potable

Dans le contrat territorial 2025-2030 signé avec l'Agence de l'Eau, 10 jours/an sont prévus pour mobiliser les acteurs à la sobriété en eau :

- 1 action animation/sensibilisation des collectivités
- 4 actions sensibilisation grand public/industriel/monde agricole...

Ces actions porteront sur les thématiques suivantes :

↳ Utilisation de la télérelève avec alerte aux abonnés si dépassement de consommation (fuites sur partie privée des branchements)

Toutes les communes ayant adhéré avant 2020 sont équipées de télérelève. Le futur contrat de DSP prévoit de mettre en place la télérelève sur les communes ayant adhéré à partir de 2021.

En 2024, 63% des abonnés ont créé leur espace client. Des campagnes d'information pour ouvrir un compte et utiliser ce service seront menées par l'USESA et son délégataire.

↳ Actions de communication /sensibilisation auprès des abonnés

La sensibilisation des usagers pour limiter leur consommation d'eau et adopter des comportements plus sobres sera réalisée à plusieurs niveaux :

-Un bulletin abonné semestriel est diffusé depuis 2021

A partir de 2025, ce bulletin comportera une rubrique « Gestes anti-gaspi » afin de sensibiliser les abonnés à la sobriété en eau. Des articles à part entière pourront également faire partie de ce bulletin

-Des articles seront publiés sur le site internet de l'USESA

-Mise en place d'un lien pour accéder à « VigiEau »

-Relai sur le site internet de l'USESA de toutes les publications gouvernementales/départementales relatives à la préservation quantitative de la ressource en eau

-Ateliers pour les habitants sur la sobriété en eau au jardin et à la maison (baisse des consommations domestiques et recherche de fuites) avec distribution de kit hydro économes associés à de la sensibilisation

-Actions de sensibilisation vers les plus gros consommateurs publics et privés

↳ Actions de communication /sensibilisation auprès des collectivités

L'USESA organisera une session de formation ou de communication par an à destination des collectivités afin de les sensibiliser et les informer sur les actions de sobriété en eau ; le contenu pourra recouvrir des thématiques variées telles que :

-Réduire les consommations des bâtiments publics

-Favoriser l'utilisation d'eau de pluie pour les usages tels que l'arrosage des espaces verts, nettoyages des voiries et véhicules, toilettes des bâtiments publics...

-Favoriser l'implantation d'espèces végétales et pratiques économes en eau

-Présentation des aides de l'Agence de l'Eau

↳ Actions de communication /sensibilisation auprès des agriculteurs/industriels, artisans

Des communications spécifiques seront publiées pour les agriculteurs, entreprises, artisans afin de les sensibiliser à la sobriété en eau. Plusieurs thématiques pourront être abordées :

-Réduction de la consommation en eau

-Diversification des approvisionnements (eaux de pluies, eaux provenant d'autres entreprises, eaux usées traitées)

-Aides de l'Agence de l'Eau

## CONCLUSION

Les principaux items relatifs aux dépenses de protection de la ressource en eau et de la sobriété en eau sont présentés dans le tableau ci-dessous accompagnés d'un budget prévisionnel. Ils proviennent du Contrat Territorial en cours de validation par l'AESN.

Sur 6 ans		Aides AESN		Autofinancement USESA
		%	Montant TTC	
<b>Contrat territorial</b>				
Etude AAC	558 000	80%	446 400	111 600
Etude "sensibio"	75 000	80%	60 000	15 000
Etude BNI	150 000	80%	120 000	30 000
Réseau de reliquats azotés	200 000	80%	160 000	40 000
PSE	388 000	80%	310 400	77 600
Stratégie foncière	630 000	50%	315 000	315 000
DUP et travaux DUP	360 000	40%	144 000	216 000
<b>Animation</b>	959 530	80%	767 624	191 906
<b>Renouvellement canalisations fuyardes</b>	12 000 000	40%	4 800 000	7 200 000
<b>Total</b>	15 320 530		7 123 424	8 197 106

Ces items sont repris dans le Rapport d'Orientation Budgétaire élaboré et voté chaque année par les élus du comité syndical de l'USESA.

Quelques extraits sont présentés en page suivante dans lesquels la politique environnementale est clairement identifiée.

**Le financement des actions de protection de la ressource et de sobriété en eau est programmé dans le Plan Pluriannuel de l'USESA.**

**Annexe 1- Délibération avril 2025**

**Annexe 2- Actions**

### **III. POLITIQUE DU SYNDICAT**

La politique du syndicat est présentée dans les chapitres suivants. Cette présentation déjà faite les années précédentes a été mise à jour.

**La mission de l'USESA, définie par ses élus, est de mettre à disposition de ses abonnés en permanence une eau potable de qualité en quantité suffisante et de maintenir son patrimoine en bon état sans en reporter le coût sur les générations à venir.**

#### **III.1. LE PROJET EAU**

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est dotée des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.

##### **III.1.1. Axes stratégiques**

Cette politique de service public de l'eau potable de l'USESA, mise en place par les élus, s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.
- **Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales**
- Contrôle de la Délégation de Service Public
- Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement
- Aides sociales et coopération décentralisée

### **IV. LES ORIENTATIONS DE 2024**

L'ensemble des abonnés de l'USESA a pu être alimenté en eau potable en permanence pendant l'année 2023 et cela malgré la sécheresse jamais vue qui a touché notre pays ces 2 dernières années. Cela reste l'objectif primordial de l'USESA.

**Les orientations de l'année 2024 sont les suivantes :**

- **Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements**
- **Limiter au maximum l'augmentation des tarifs**
- **Le mode de gestion : 2014, une année de réflexion et de choix pour les élus**